

Informations circulation

Vannes Urban Trail 2026

Dans le cadre du Vannes Urban Trail 2026, plusieurs secteurs de la ville seront temporairement impactés par le passage des coureurs. Des fermetures de routes, restrictions de circulation et limitations de stationnement seront mises en place afin d'assurer la sécurité de tous.

Voici le détail des perturbations par secteur :

Secteur Tohannic

- Accès au parking de l'étang de Tohannic réglementé pendant la course.

Secteur PIBS

- Arrêté de circulation à partir de 9h50 :
 - Haut de Larmor Gwened
 - Rue de Broglie
- Passage des coureurs avec cisaillement de circulation :
 - Rue Jean Jaurès
 - Rue Kastler

Secteur Chorus

- Rue Gilard (face au B-Wall) :
 - Cisaillement de circulation entre 9h45 et 10h15.
- Allée Caradec (passage piéton) :
 - Cisaillement entre 10h45 et 11h15

Secteur Place Gambetta – Le Pontois

De 9h à 12h40, la zone sera totalement fermée à la circulation.

Routes concernées :

- Rue du Dressay
 - Fermeture sens Commerce → Fety : 9h15 à 12h40
 - Fermeture sens Bref → Gambetta : 9h à 12h40
- Rue Alexandre Le Pontois
- Rue Decker
- Rue Jean de Bazvalan

Ces rues seront fermées à la circulation de 9h à 12h40.

Secteur Halles des Lices – Parking des Remparts

- Passage de la course entre 10h20 et 12h50.
- **Accès centre-ville maintenu** mais avec une circulation compliquée et sous le contrôle des signaleurs.

Mesures spécifiques :

- Rue Porte Poterne :
 - Fermée de 9h à 13h00
- Parking des Remparts :
 - Stationnement et circulation maintenus
 - Sortie possible par la rue du Marché Couvert
- Stationnement interdit :
 - Sur les 3 premières places minute dans l'axe de la rue de la Porte Poterne.

Secteur Poissonnerie – Rue Saint-Vincent

- Arrêté de circulation de 10h à 13h15

Aménagements spécifiques :

- Mise en place d'un couloir de passage des coureurs à la sortie du portail de l'école Sévigné.
- Stationnement interdit :
 - sur la place de livraison

Objectif : permettre aux coureurs d'arriver directement en face de la rue Noé.

- Cisaillement de circulation Rue Le Hellec.
- Ravitaillement des coureurs à l'École Sévigné.

Secteur Mairie – Lesage – Rue de la Loi – Tribunaux

- Arrêté de circulation de 9h15 à 13h15
- Circulation régulée à la diligence des signaleurs.

Restrictions :

- Rue de la Loi :
 - Circulation interdite à partir de l'entrée du parking des Trente.
- Place Maurice Marchais :
 - Circulation interdite côté Agence Banque Populaire
 - de 9h15 à 13h15
- Rue Hoche :
 - Circulation autorisée mais avec cisaillement lors du passage de la course.

Déviations mises en place :

- Véhicules venant de la place de la Libération redirigés par :
 - Parking des Trente
 - puis Rue Hoche

Sorties de parking :

- Parking Salle d'Asile :
 - sortie interdite vers Rue Lesage et Rue du Pot d'Étain
 - sortie possible vers la Salle d'Asile pour les riverains